

De: Christel ZNIDARSIC <christel.znidarsic@cofrac.fr>
Envoyé: jeudi 13 octobre 2022 16:58
Objet: OC - Nouveau document CERT INF 05 - Consignes et bonnes pratiques pour les observations d'activité

Liens : <https://tools.cofrac.fr/documentation/CERT-INF-05-futur>

Madame, Monsieur,

<https://tools.cofrac.fr/documentation/CERT-INF-05>

J'ai le plaisir de vous informer de la création du document suivant :

CERT INF 05

Consignes et bonnes pratiques pour les observations d'activité

Attention : ce document entrera en vigueur le 01/01/2023

Révision : #00 - 01/2023 | Date de publication : 13/10/2022

Ce document a été élaboré par un groupe de travail comprenant des organismes certificateurs, des évaluateurs et des personnes de la section Certifications, pour faire suite au retour d'expérience et aux difficultés parfois rencontrées.

Il rassemble des consignes et bonnes pratiques à mettre en œuvre par les organismes, les évaluateurs et la structure permanente du Cofrac, pour permettre le déroulement optimal des observations d'activité pour les activités de certifications couvertes par les normes ISO/IEC 17021-1, ISO/IEC 17024 et ISO/IEC 17065, lors des 3 phases de réalisation d'une observation d'activité, à savoir la planification/préparation, le déroulement et le rendu des résultats.

Ce document traite notamment des plannings d'activité à transmettre à la structure permanente, des documents préparatoires à transmettre à l'évaluateur, de la tenue de la réunion de clôture.
Il vient en complément de l'annexe 2 du règlement d'accréditation (CERT REF 05).

Il entre en application pour les missions à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vous trouverez ce document sur le site du Cofrac www.cofrac.fr dans l'espace documentaire.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance et restons à votre disposition pour toute question,

Bien cordialement.



Christel ZNIDARSIC | Assistante de la Directrice | Section Certifications

Tél : +33 (0)1 44 68 87 40 | 52 rue Jacques Hillairet, 75012 PARIS | Site : www.cofrac.fr

